

Toute lutte conséquente pour les revendications des cheminots est une lutte politique, puisqu'elle met en cause les plans d'austérité et de rentabilisation de la S.N.C.F. par le grand capital. Les choix économiques du capitalisme en France, pour être appliqués ont besoin de la « paix sociale ». On l'a bien vu au moment de la grève E.D.F. où face à un puissant mouvement des travailleurs, le pouvoir envoya les C.R.S... La C.G.T. rétablit le courant : le peuple avait froid ! Cette lutte directe contre la politique du pouvoir, la C.G.T. ne peut pas la mener car, rapidement se poserait le problème de solutions politiques de rechange.

Voici comment l'une des feuilles S.N.C.F. de la Ligue Communiste exposait cette absence de perspectives politiques cohérentes du P.C.F. et de la C.G.T. :

« Les cheminots savent que toutes leurs luttes, pour de meilleures conditions de vie (y compris la réforme des salaires) les confrontent directement à l'Etat, à l'économie capitaliste, laquelle est confrontée aux problèmes de la rentabilité et de la concurrence européenne et mondiale. C'est donc en termes de luttes politiques que débouchent les luttes consécutives pour les revendications. La fraction du P.C.F. qui dirige la C.G.T. le sait bien, d'ailleurs. Ses perspectives politiques... elle les cherche, car l'union de la gauche piétine et les partenaires socialistes, voire les « bons radicaux » deviennent de plus en plus fantomatiques (vous connaissez des socialistes à la S.N.C.F., vous ?).

Le parti socialiste voit une bonne partie de sa clientèle loucher vers les solutions bourgeoises genre J.-J. Servan-Schreiber. Bref, la démocratie avancée n'est pas pour demain. Il n'y a pas pour le P.C.F. d'alternative politique sérieuse à mettre en avant, sauf de se renforcer... électoralement. Ne rien faire qui puisse effaroucher les chères classes moyennes utilisables pour les prochaines élections, telle est la politique actuelle du P.C.F. »

— VERS L'INTÉGRATION COMPLETE ?

Certes, les structures mêmes de la S.N.C.F. permettent aux syndicats l'intégration complète ; ils sont les interlocuteurs permanents des directions à tous les niveaux : à l'atelier, dans les comités mixtes, dans les commissions hygiène et sécurité (ils sont mêmes salariés dans ce cas). Les syndicats siègent à la commission mixte du statut et au Conseil d'Administration de la S.N.C.F.... sauf la C.G.T. qui, écartée dans les années 1950, ne manque jamais de rappeler, par lettre, au directeur qu'il s'agit d'un ostracisme scandaleux.

Cela dit, par le jeu de ces instances triparties, à aucun moment les choix fondamentaux n'appartiennent aux syndicats : tout au plus (ce que d'ailleurs ils demandent en permanence) on les informe des décisions.

Le schéma classique des délibérations de comités mixtes est souvent : — les délégués demandent à ce qu'un appareil de chauffage soit installée au quai n° 3.

— Réponse : un cheminot qui travaille, ne peut avoir froid, il lui suffit de faire des mouvements (sic !).

La C.G.T., en refusant l'intégration complète, en refusant notamment de signer les accords-contrats de février, peut garder son influence sur les travailleurs. Ne menant pas la lutte contre les termes de l'accord, déplorant la division, la C.G.T. par ailleurs, laisse... l'accord s'appliquer. C'est dans ces conditions que tout au long de l'année 1970 les cheminots, ont vu, leurs conditions de travail, leur pouvoir d'achat se dégrader... pendant que semaine après semaine les syndicats commençaient la discussion — si épuisante pour les permanents — de la réforme des salaires.

— LES POSSIBILITES DE L'ENTREPRISE

La C.G.T. se veut réaliste : elle ne pose de revendications que celles qui « sont conformes aux possibilités de l'entreprise ». Ainsi par exemple, au moment de la discussion des salaires 1970, la C.G.T. avançait le chiffre de 12 % (nous en reparlerons) après avoir déjà abandonné fin 1969, à peine posée, la revendication de 60 F pour tous pour rattraper le pouvoir d'achat de mai 68. Avant d'entrer chez le patron, la C.G.T. (dans un souci d'unité syndicale) proposait de défendre 7,5 % ! La négociation se terminait par 6 % en trois fois. La